nada, et une des plus considérables du monde entier. L'établissement est situé sur la lisière d'une immense forêt et il peut livrer ses produits de ses magasins sur le pont d'un navire ou d'un vapeur. Presque toute la pulpe fabriquée est consommée par les fabricants de papier qui peuvent ainsi produire du papier à un prix très réduit. On peut se faire une idée de l'importance de cette industrie par le fait que dix au moins des fabricants sont millionnaires et que chacun d'eux a fait sa fortune avec la pulpe de bois. Le meilleur bois pour la pulpe est le tremble qui fournit le papier le plus fin, mais tous les bois peuvent être employés de cette manière.

CABLES, CORDES ET FICELLES

Deux compagnies ont été formées sous le nom de "The Consumers Cordage Company" et "The Dominion Cordage Company," au capital de $1,000,000 chacune, pour fabriquer le câble, la corde, la ficelle, etc. M. A. W. Morris, de Montréal, MM. Stairs, de Halifax, et quelques capitalistes de New-York et du New Jersey sont dans l'affaire. Ces deux compagnies ont, dit-on, obtenu le contrôle de toutes les corderies du Canada à l'exception d'une seule, et l'on prétend qu'il va en résulter un grand avantage pour le consommateur canadien. Nous souhaitons qu'il en soit ainsi.

M. Morris explique qu'un syndicat des Etats-Unis s'est acquis le contrôle de toute la production du chanvre "Manilla" et "Sisol", ce qui a permis aux membres du syndicat de se procurer la matière première à une réduction de prix de 30 à 40 p. c. Il dit, ensuite, que les syndicats canadiens se sont affiliés au syndicat américain, pour profiter de cette réduction dont ajoute-t-il, le consommateur canadien aura le bénéfice. C'est une générosité tout à fait inattendue de la part d'un syndicat. Mais M. Morris ne nous promet pas cela pour cette année, parceque, dit-il, les syndicats ont dû acheter avec les corderies leurs stocks de matières premières payés à des prix élevés. Les corderies de Halifax, St-Jean, Québec, Montréal, Lachute et Toronto ont été achetées par les syndicats; la seule qui reste en dehors est celle de Brantford.

MUSC ARTIFICIEL

Le musc artificiel est un produit chimique cristallisé d'un blanc jaunâtre, à forte odeur de musc.—Pour l'emploi dans la parfumerie, on dissout ces cristaux dans l'alcool auquel on ajoute une trace d'ammoniaque ou de carbonate d'ammoniaque. Cette solution, comparable à la teinture de musc, possède cependant une odeur encore plus intense et pénétrante. Il suffit d'en ouvrir un flacon pour imprégner l'atmosphère d'une grande salle avec l'odeur spécifique du musc. Une goutte de la liqueur répandue sur un vêtement en rendrait le propriétaire insupportable en société.

Ce produit doit servir en parfumerie après une dilution homéopathique préalable.

La découverte de ce corps est due au docteur Baur, de Gispersleben, qui l'a fait breveter. Quant à sa préparation, voici les indications imcomplètes données par l'auteur au bureau des patentes (Patent-Amt).

On fait bouillir dans un refrigérant ascendant du toluol ou toluène C7 H8 avec les composés halogènes (chlorure-bromure-iodure) du butyle en présence du chlorure ou du bromure d'aluminium. Le produit de la réaction est repris par l'eau qui le décompose et distillé dans un courant de vapeur d'eau. Les parties qui distillent entre 170° à 200° sont recueillies à part et traitées par un mélange d'acides nitrique et sulfurique fumants.

Le produit aussi obtenu est lavé à l'eau et redissous dans l'alcool d'où il cristallise.

Si nous sommes bien informés, le brevet a été cédé pour la France et pour l'Etranger à un syndicat de chimistes-parfumeurs qui fait préparer le musc artificiel par les *Fabriques de produits chimiques de Thann et de Mulhouse* (Haute-Alsace), soit à Mulhouse (Mertzeau), soit à l'usine de Bellevue, près Giromagny (France).

Le musc naturel pur hors vessie valant jusqu'à 5,000 francs le kilo, il est hors de doute qu'au point de vue de la parfumerie, le commerce du musc est menacé d'une crise très grave.

Journal de la Droguerie.

NOTES SUR LE CAOUTCHOUC

On manque, aux Etats-Unis, de bons ouvriers et ouvrières pour les chaussures en caoutchouc. C'est pour l'ouvrage fin, surtout, que l'on manque de bras.

Le caoutchouc brut reste dans les prix de 90c à New-York et à Boston. Les importateurs parlent encore de hausse tandis que les manufacturiers disent que les prix doivent diminuer. Les uns ou les autres doivent avoir raison.

On n'a pas encore pu trouver moyen d'empêcher les pardessus et claques en caoutchouc de se briser à la ligne de jointure entre le renfort et le talon, lorsque le tallon est usé. Deux ou trois essais ont été faits, mais ils n'ont pas réussi.

Une des grandes sensations dans le marché, a été causée par la découverte de vastes champs d'arbres à caoutchouc en Afrique. Il est possible que la question est d'autant plus intéressante qu'on n'en connait que fort peu de chose et que, par conséquent, l'imagination y a le champ tout à fait libre. Mais personne n'a encore suivi le conseil de M. Huntington, d'aller en Afrique acheter du caoutchouc à 15c. la livre et se retirer des affaires au bout de deux ans, millionnaire.

ASSOCIATION DES EPICIERS

Assemblée régulière mensuelle tenue jeudi, le 3 juillet 1890, M. le président A. D. Fraser, accupant le fauteuil. Etaient présents MM. Thos. Gauthier, S. D. Vallières, J. O'Shaughnessy, W. Corbeil, B. Connaughton, S. Demers, W. Duckworth, Geo. Hayes, James E. Manning, L. M. Soucy, M. Lemieux, Beauchamp, Jos. Archambault, A. Desjardins, J. B. V. Daoust.

Les minutes des assemblées du 3 juin et du 30 juin dernier sont lues et approuvées.

M. O. Ricard donne avis que, à la prochaine assemblée mensuelle il proposera, secondé par M. J. C. Marchand, que M. Z. Gascon, épicier, No. 1233 rue Ontario, soit admis membre de cette association.

MM. A. D. Fraser et Thomas Gauthier, du comité nommé pour faire des arrangements avec la compagnie du Pacifique Canadien, font rapport qu'ils sont allés voir les autorités de la Compagnie et qu'ils ont demandé à ce que le prix fut réduit à 75c et qu'on leur a répondu que c'était impossible à cause d'une entente qui existe entre les compagnies de chemin de fer établissant un tarif-minimum par mille au dessous du quel elles ne peuvent pas aller; mais que la compagnie leur fera d'autres concessions qui compenseront les 10c par tête qu'il s'agissait de faire retrancher.

Puis il fut procédé à la nomination du comité général et des sous-comités du pique-nique, comme suit:

Comité général

MM. Geo. Graham, Thomas Gauthier, S. D. Vallières, Ed. Elliott, John Robertson, J. O'Shaughnessy, N. Collin, O. Ricard, B. Connaughton, M. P. Laverty, Geo. Hayes, R. S. Auld, W. Duckworth, S. Demers, J. C. Marchand, J. Johnston, E. Sennatt, F. Bigaouette, M. Lemieux, A. Daoust, Jos. Archambault, L. M. Soucy, W. Corbeil, A. Fournier, Beauchamp et M. Delahanty.

Jeux

MM. B. Connaughton, président; S. D. Vallières, S. Demers et J. O'Shaughnessy.

Musique et danse

MM. S. Demers, président; W. Duckworth, R. S. Auld et W. Corbeil.

Rafratchissements

MM. A. Desjardins, président; James E. Manning, M. Lemieux, Geo. Hayes, Jos. Archambault, S. D. Vallières.

Annonces et impressions

MM. A. D. Fraser, président; Thomas Gauthier, L. M. Soucy et Ed. Elliott.

Chemins de fer

MM. Thos. Gauthier, président; James E. Manning et S. D. Vallières.

Finances

MM. A. D. Fraser, président; B. Connaughton, S. Demers, A. Desjardins et Thomas Gauthier.

Il est ensuite résolu que l'on sollicitera des souscriptions des marchands de gros et des manufacturiers, au moyen de circulaires.

Et l'assemblée s'est ajournée.

L'ECONOMISTE FRANÇAIS

Sommaire de la livraison du 28 juin 1890.

PARTIE ECONOMIQUE

Les partages coloniaux: la politique académique ou des protestations vaines, la politique réaliste ou des compensations efficaces, p. 805.

Le commerce extérieur de la France pendant les cinq premiers mois de 1890, p. 807.

Le commerce extérieur de l'Angleterre pendant les cinq premiers mois de 1890, p. 808.

La concentration du commerce de détail, p. 810.

Les budgets d'ouvriers en Allemagne, p. 812.

Le mouvement économique aux Etats-Unis: le bill Mac-Kinley; ses principales dispositions; le rapport de la commission; les observations de la minorité, p. 713.

Lettre d'Egypte: une nouvelle voie de communication entre l'Europe et l'Extrême-Orient à travers l'Egypte, p. 815.

Correspondance: un adversaire du socialisme d'Etat au XVIIIe siècle, p. 817; les chambres de compensation, p. 818.

Revue économique, p. 818.

Nouvelles d'outre-mer: République Argentine, p. 819.

PARTIE COMMERCIALE.

Revue générale, p. 819.—Sucres, p. 821.—Alcools, p. 821.—Prix courant des métaux sur la place de Paris, p. 821—Cours des fontes, p. 821—Correspondances particulières: Lyon, Bordeaux, le Havre, Marseille, p. 821.

REVUE IMMOBILIÈRE

Adjudications et ventes amiables de terrains et de constructions à Paris et dans le département de la Seine, p. 823.

PARTIE FINANCIÈRE

Banque de France; Banque d'Angleterre; Tableau général des valeurs; Marché des capitaux disponibles; Marché anglais; Rentes françaises; Obligations municipales; Obligations diverses; Actions des chemins de fer; Institutions de Crédit; Fonds étrangers; Valeurs diverses; Assurances; Renseignements financiers: Recettes des Omnibus de Paris, de la Compagnie Parisienne du Gaz et du Canal de Suez; Changes; Recettes hebdomadaires des chemins de fer, p. 823 à 831.

L'abonnement pour les pays faisant partie de l'Union postale est: un an, 44 francs, 6 mois 22 francs.

S'adresser aux bureaux; Cité Bergère, 2, à Paris.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

DEMANDES DE SÉPARATIONS DE BIENS

Dame Elizabeth Blouin, épouse de Vital Côté, hôtelier, de Plessis-ville.

DIVIDENDES

Dans l'affaire de J. B. Phénix de St Théodore d'Acton, premier et dernier dividende payable à partir du 18 juillet. J. O. Dion, curateur.

Dans l'affaire de Hilaire Bachand, de St Césaire; premier et dernier dividende payable à partir du 21 juillet. J. O. Dion, curateur.

Dans l'affaire de W. Stanley, de Québec; deuxième et dernier dividende payable à partir du 21 juillet.

Dans l'affaire de C. S. Aspinall, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 21 juillet, A. F. Riddell, curateur.

Dans l'affaire de Os Oscar Beauchamp de Montréal; premier dividende payable à partir du 24 Juillet.

CURATEURS

M. Ed. Lavergne Notaire de Montmagny, a été nommé curateur à la faillite de M. Elzéar Laverdière, de St Pierre de la Rivière du Sud.

M. Chas. Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de M. Appollinaire Lavallée, absent.

M. R. N. Tombyll a été nommé curateur à la faillite de George T. Linde, de Montréal.

MM. Bilodeau & Renaud ont été nommés curateurs à la faillite de Rosario Monast, de Montréal.

M. Jos. R. Wilson, de Montréal, a été nommé curateur à la faillite de Charles Vaudry, peintre, de Montréal.